COMPAGNIE DES ARCHERS SENONS

Fiche d'adhésion 2026- 2027 (1 Fiche par adhérent)

*Les informations marquées d'un * sont obligatoires - remplir ou cocher la case d'un X)*

Déjà Licencié(e) FFTA	Oui	Non		N° de Licence *
Type Demande à cocher	Renouvellement		Transfert de licence	1ère DEMANDE

Identité de l'adhérent (e) - remplir ou cocher la case d'un X)

Civilité *	Mme	M.		Nom d'usage *		Prénom *
Date de naissance *	___/___ /_____		Nationalité *	Française _	Autre (précisez)	
Pays de naissance *	France _	Autre (précisez)		N° du Département de naissance (France) *		
Adresse *	N°					
Code Postal *		Ville *				

Communication (La licence étant dématérialisée un courriel est obligatoire).

Tel Fixe		Mobile		Autre	
Courriel adhérent *				Autre	

Médical

Pour tous, un questionnaire de santé est à remplir pour la délivrance de la licence fédérale. Dans le cas d'une réponse positive à l'une des questions, l'adhérent devra fournir un certificat médical avec pratique du tir à l'arc en compétition !

Il sera de la responsabilité des adhérents (des représentants légaux pour les mineurs) de répondre sérieusement aux questions posées et d'en tirer les conséquences en cas d'accident et/ou de fausse déclaration .

Questionnaire OK		Ou nom du Docteur		Date Certificat	

Autorisations et abonnements

Communication et droit à l'image

J'accepte de recevoir la newsletter de la FFTA (1 à 2 par mois)	OUI		NON	
J'accepte de recevoir les informations transmises par le club; **de les lire et de répondre en cas de demande** (important)	OUI		NON	
J'autorise l'utilisation de mon image ou celle de mon enfant par mon Club dans le cadre strict de ses activités statutaires pédagogiques ou ludiques liées à la pratique du tir à l'arc	OUI		NON	

Un refus d'utilisation de notre image aura pour conséquence soit de nous écarter lors des prises de vue, soit de masquer nos visages par rapport à l'ensemble des autres archers ayant autorisé la publication

Assurances individuelles FFTA

Je reconnais avoir pris connaissance des garanties « assurance individuelle accident » (article L321-6 du code du sport), et des garanties complémentaires proposées par la FFTA	OUI		NON	
Je souscris à l'assurance en responsabilité civile individuelle incluse dans le tarif de la licence (0,28 €) **En cas de refus : je renonce à toute indemnisation** par l'assureur de la fédération en cas d'accident dans la pratique du tir à l'arc	OUI		NON	

Informations réglementaires

Je reconnais avoir pris connaissance du guide de l'archer sur le site de la compagnie des Archers Sénons	OUI		NON	
Je reconnais avoir pris connaissance de la Charte des archers sur le site de la section de la compagnie des archers Sénons	OUI		NON	
Je reconnais avoir reçu les informations réglementaires en annexe de la fiche d'adhésion	OUI		NON	

En cas de réponse "Non" je m'engage à effectuer la démarche

Adhérents mineurs (informations et autorisations parentales obligatoires)

Je reconnais avoir pris connaissance de la Charte des Parents sur le site de la section	OUI		NON	
J'autorise mon enfant à quitter seul le lieu d'entraînement **sous ma responsabilité**	OUI		NON	

En cas de refus : ***L'enfant sera amené*** *par un responsable légal, confié à un encadrant puis récupéré personnellement* ***sur le lieu d'entraînement*** *, après le rangement du matériel, en fonction des normes sanitaires en vigueur (pas sur le parking)*	OUI		NON	
J'autorise *mon enfant à effectuer le déplacement vers les lieux de compétition dans le véhicule d'un autre parent bénévole accompagnant son enfant.*	OUI		NON	
En cas de refus : ***Je l'accompagnerai*** *personnellement sur le lieu et resterai pendant* ***toute la durée de la compétition***	OUI		NON	

Signature du (des) parent(s) ou représentant(s) légal (aux)

Nom du 1 er parent	*Nom du 2 ème parent*
Tel	*Tel*
Courriel *Signature*	*Courriel* *Signature*

ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADHÉSION

Important **:** *L'adhésion et l'accès au pas de tir ne peuvent être effectifs qu'après :*

. Présentation d'un certificat médical, daté de moins de six mois, ***seulement en cas de réponse positive*** *au questionnaire de santé !*

· Règlement de la ***cotisation annuelle non remboursable !***

Toutes modifications des informations mentionnées dans ce document sont à donner à l'un des membres du bureau pour que nous puissions toujours vous joindre.

Fait à , le _ _ / _ _ / 2026

Signature de l'adhérent ou du (des) représentant(s) légal (aux)

Informations Règlementaires

Les informations portées sur le formulaire d'adhésion sont obligatoires .

Elles font l'objet d'un traitement informatisé destiné à gérer votre adhésion au Club La Compagnie des Archers Sénonset à la Fédération Française de Tir à l'Arc.

Ces données seront conservées pendant votre adhésion et seront détruites 5 ans après votre départ. La non- fourniture de ces informations peut avoir pour conséquence l'impossibilité de conclure ou exécuter votre adhésion.

Vous disposez du droit de demander l'accès à vos données à caractère personnel et leur rectification si elles sont inexactes. ***Vous pouvez demander leur effacement et la limitation au traitement prévu par la législation applicable.***

Vous disposez du droit à la portabilité des données à caractère personnel que vous avez fournies au Club de la Compagnie des Archers Sénons, dans les conditions prévues par la législation applicable.

Vous disposez également du droit de définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication après votre décès de vos données à caractère personnel traitées par le club, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Vous pouvez exercer les droits dont vous disposez à l'adresse : compagniedesarcherssenons@gmail.com

La lutte contre la violence, les discriminations, les abus sexuels et les incivilités

Tous les encadrants sont soumis au contrôle d'honorabilité par leur fédération , *bénévoles ou personnel rémunéré, chaque année, dans le but de rassurer adhérents et parents sur la moralité des dirigeants.*

Les membres du bureau sont sensibilisés à la prévention des violences de toutes sortes dans le sport.

Pour rappel , toutes les personnes intervenant à la section de tir à l'arc de la Compagnie des Archers Sénons sont totalement bénévoles et ils ne reçoivent aucune rémunération sous quelque forme que ce soit.

Seul le Breveté d'Etat intervenant pour les entraînements perçoit une rémunération dans le cadre d'une convention signée avec le département.